



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Garantie d'emprunt au profit de Sceaux Habitat pour l'opération des Carrés nature prêt ABEI en substitution du prêt DEXIA**

Séance du 11 mai 2017

Convocation du 5 mai 2017

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le onze mai à 19 h 36, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le cinq mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient absents :

M. Thierry Legros,  
M. Xavier Tamby,  
Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 11 mai 2017

**OBJET : Garantie d'emprunt au profit de Sceaux Habitat pour l'opération des Carrés nature prêt ABEI en substitution du prêt DEXIA**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Roselyne Holuigue-Lerouge,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que SCEAUX HABITAT a sollicité la garantie de la ville de SCEAUX pour un emprunt d'un montant total de 1 752 563€ à effectuer auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS (ABEI) en vue du refinancement de dette DEXIA,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : DECIDE d'accorder à hauteur de 1 752 563 € la caution solidaire de la ville de Sceaux en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant total de 1 752 563 € que Sceaux Habitat se propose de contracter auprès d'ABEI et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt	1 752 563 €
Montant garanti	1 752 563 €
Objet	Refinancement de dette DEXIA
Commission d'engagement	1 752,65 €
Phase d'amortissement	
Durée	30 ans
Périodicité	Trimestrielle
Taux	E3M + 0.71% Index flooré à 0
Amortissement	Progressif
Remboursement anticipé	Indemnité égale à 3% du CRD

- la ville de Sceaux reconnaît que la garantie dont il s'agit s'inscrit dans le cadre du code général des collectivités territoriales.
- en conséquence, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, la ville de Sceaux s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place ainsi que les intérêts moratoires encourus, indemnité, frais et commission, sur simple demande d'ABEI, adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, sans exiger que ABEI discute au préalable l'organisme défaillant.
- la ville de Sceaux s'engage, pendant toute la durée de l'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Article 2 : autorise le maire à signer le contrat de prêt, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme  
le maire

